



Le Syndicat
des Producteurs
Indépendants

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DOCUMENTAIRE du 1er décembre 2021

Sujets :

- Retour sur la table ronde « Documentaire d’histoire et storytelling – les (r)évolutions d’un genre »
- Retour sur le collège « France 3 Régions »
- CSA
- CEPI
- Négociations « Auteurs »
- Génériques
- Financement du documentaire
- Proposition d’un « Post Mortem » sur un film
- Préparation du Fipadoc 2022

RETOUR SUR LA TABLE RONDE « DOCUMENTAIRE D’HISTOIRE ET STORYTELLING »

La table ronde « Documentaire d’histoire et storytelling – les (r)évolutions d’un genre » animée par Oliver de Bannes, le 26 novembre, avec *Périphérie* a connu un grand succès. Une quarantaine d’adhérents y étaient inscrits.

Cette rencontre peut être suivie en replay sur le compte Facebook du SPI

<https://www.facebook.com/lesrencontresducinemadoc/videos/1050404332467648>

ou sur vimeo :

<https://vimeo.com/651622967>

RETOUR SUR LE COLLEGE FRANCE 3 REGIONS

Ce collège était un événement car pour la première fois, une centaine d’adhérents du SPI ont pu échanger avec 12 des 13 régions de France 3 Régions.

Nos adhérents ont ainsi pu relever les contradictions par rapport au discours du « National ».

Le compte rendu de cette rencontre sera prochainement envoyé à tous.

Une suite est souhaitée, notamment pour évoquer les problèmes avec La Fabrique (planning, voyages, rigidité, manque de flexibilité).

DISCUSSIONS PLATEFORMES / CSA

Les négociations entre le CSA et les plateformes avancent. La signature des conventions est imminente. Le SPI a été auditionné à trois reprises et a plaidé pour le maintien d'un engagement important dans les œuvres patrimoniales (une dérogation « émissions de flux » extrêmement limitée, mais surtout un travail important autour de la clause de diversité des engagements et une garantie d'un niveau de production d'expression originale française maintenu à un fort niveau : 85% de l'obligation d'investissement selon le décret, et non jusqu'à 60% comme le CSA aurait accepté de l'envisager avec certaines plateformes).

Le CSA soutien sincèrement les producteurs mais se retrouve à mener une négociation dans l'urgence qui lui donne le sentiment de ne pas avoir beaucoup de marge de manœuvre.

Nous avons demandé que chacune des plateformes ait des engagements diversifiés dans au moins deux genres et que pour chacun des engagements il soit tenu compte non seulement du niveau de l'investissement mais aussi surtout du volume de projets.

Mais il faut le dire, tout n'est pas encore gagné, s'agissant du sous quota en documentaire, notamment en ce qui concerne Netflix.

Certains élus remercient le SPI pour sa ténacité car les objectifs proposés il y a deux ans paraissaient inaccessibles, et pourtant ils sont en passe d'aboutir. Néanmoins, il faut souligner que nous ne maîtrisons pas la négociation aujourd'hui puisque nous ne sommes plus autour de la table directement. Le Gouvernement a décidé que le CSA devait avoir la main et négocier en urgence afin de sécuriser juridiquement l'investissement des plateformes en production avant la fin de l'année.

CEPI

Emmanuelle Mauger explique que dans le bras de fer mené actuellement pour intégrer les plateformes dans notre système, nous agissons également au niveau européen. Nous avons intégré en juin dernier la coordination européenne de la production indépendante (CEPI) qui regroupe 22 associations de producteurs indépendants dans 18 pays d'Europe.

La CEPI souhaite davantage promouvoir la notion de producteur délégué qui est très méconnue ailleurs en Europe. Le Portugal (qui préside actuellement la CEPI) soutient le positionnement français et appuie pour amener les « pays du Nord » vers les positions françaises.

NEGOCIATIONS AUTEURS

- 1) Après un long délai (plus d'un an de négociations sur le préambule), **la charte tripartite** Auteurs - France Télévisions - Producteurs devrait être signée fin janvier au Fipadoc.
 - Une présentation sera faite aux adhérents.
- 2) Certains syndicats d'auteurs souhaitent **une rémunération minimum** pour leurs adhérents, mais cela supposerait que des accords collectifs prévoyant des minima soient juridiquement valables. Ce n'est pas l'interprétation du droit communautaire qui nous en a été faite par la DGMIC ayant interrogé le Conseil d'Etat en la matière.

La situation des auteurs qui participent aux ateliers d'écriture est différente, car ils viennent « brainstormer » dans les locaux mis à disposition par le producteur à des horaires fixes. Il y a donc du point de vue juridique une situation de quasi « travailleur » sans pour autant que celle-ci puisse être qualifiée en salariat. Cette réflexion autour de rémunérations minimales paraît donc juridiquement plus sûre en cas de participation à des ateliers d'écritures de séries de fiction par exemple. Mais pour l'écriture d'un documentaire, sans atelier, la fixation de tarifs minima risque d'être considérée comme une entente et les contrats d'auteurs risquent d'être requalifiés en salariat.

Le SPI et les autres syndicats de producteurs estiment donc que cette revendication des auteurs ne peut être reçue car elle fait peser un risque juridique certain sur le producteur – employeur.

Nous sommes convenus de faire le point à la rentrée avec les auteurs de documentaires et le CNC sur les négociations rendues nécessaires par l'ordonnance sur les droits d'auteurs et non déjà couverte par nos accords (charte des bonnes pratiques, accords transparence).

GENERIQUES DES ŒUVRES PRODUITES POUR FRANCE TELEVISIONS

Le nouveau cadre proposé par FTV est présenté aux adhérents (voir annexe ci-jointe) dont entre autres :

- Le producteur décide lui-même du contenu du générique à condition de respecter la durée convenue. Ce point est actuellement en discussion. FTV propose 8 cartons pour le générique de début et 30 secondes pour le générique de fin.
L'avis de la commission est demandé :
 - La commission est d'accord pour un générique début avec le logo du producteur + « présente en coproduction avec France Télévisions » ou « avec la participation de FTV » (selon la nature de l'accord) et 8 cartons.
 - Quant au générique fin de 30'' avec respect d'un cahier des charges (notamment sur la publicité), les adhérents estiment que ces 30'' sont difficilement tenables, surtout en documentaire lorsqu'il y a un nombre important d'archives et compte tenu du nombre de partenaires.
 - Nos adhérents proposent 45'' pour le générique fin (comme c'est le cas pour Arte).

- France TV envisage de demander la réduction de la durée du générique des séries pour les épisodes « paires » lorsqu'ils sont diffusés l'un à la suite de l'autre :
 - Impensable pour nos adhérents d'autant que ces épisodes risquent d'être diffusés en seconde diffusion de manière unitaire.

L'objectif de France TV est d'aboutir à une charte générale.

France 3 Régions n'est pas encore intervenue dans la discussion mais FT et nous souhaitons une harmonisation.

FINANCEMENT DU DOCUMENTAIRE

Un certain nombre de problèmes sont soulevés :

- Certaines cases sont sous-financées,
- Une émission telle que celle de Thierry Ardisson qui fait intervenir des hologrammes est considéré comme un documentaire,
- Dans l'enveloppe « Documentaire » de 2020 (106 millions d'€) sont inclus des émissions des animateurs-producteurs qui sont généralement mieux financées que celles des producteurs indépendants.
 - Nous avons demandé en commun avec l'USPA, une revalorisation des cases sous-financées ce qui implique de flécher sur ces cases identifiées 10M€ d'augmentation.

Nos adhérents déplorent le manque de soutien des auteurs lors des négociations. Ils interviennent uniquement pour négocier leurs rémunérations mais n'interviennent pas sur les budgets en général.

- Que chaque producteur approche ses auteurs pour les sensibiliser et les encourager à influencer la SCAM.
- Organiser un RV avec la SCAM pour leur expliquer qu'ils jouent contre leur camp.

INFOS

- **Cyrille Perez rappelle qu'il est encore possible de demander un PGE jusqu'à fin décembre.** C'est un conseil car les frais fixes vont bientôt considérablement augmenter.
- Emmanuelle Mauger annonce un collègue Sofica - Cinemage le 16 décembre prochain en visioconférence.
- François Bertrand signale qu'une nouvelle aide va s'ouvrir au sein d'Unifrance. Il serait judicieux de réfléchir avec les adhérents sur le contenu de cette enveloppe, que chacun envoie un courriel de propositions d'idées.

- Valérie Montmartin propose la tenue de rencontres « post mortem d'un film » au sein du SPI, afin de faire part de l'expérience sur un film au complet (développement, financement, distribution, aléas...)

Cette rencontre pourrait se tenir 5 fois par an, à raison d'une tous les deux mois, pendant 2h, en abordant tous les genres ou tous les thèmes (histoire, science, culture, coproductions difficiles...). Cette proposition recueille l'adhésion de tous.

A 11h20, arrivée de Christine Camdessus et Bastien Gaucière de FIPADOC

Préambule : Tout le festival se tiendra en présentiel, il n'y a pas de « plan B – Covid »
Même si la crise sanitaire s'amplifiait, toutes les précautions seront prises, tant au niveau des rencontres qu'au niveau de la restauration.
Le Benelux sera à l'honneur cette année.

Les événements du Fipadoc seront :

- La signature de la charte tripartite France TV - Producteurs – Auteurs,
- Le lancement des 30 ans d'Arte.

Pour l'heure, les rendez-vous actés sont :

- prise de parole commune du SPI et de l'USPA (avant l'intervention de France TV),
- une table ronde SPI sur la production de documentaires de création pour les offres numériques,
- une table ronde « rencontres sociales du Doc » se tiendra également en partenariat avec Audiens et les syndicats de producteurs,
- présence des fonds régionaux le vendredi 21.

Autres éléments :

- rencontres « Producers meet Producers »,
- rencontres France <-> Espagne,
- rencontres France <-> Benelux,
- diffusion avec sous-titrages en anglais,
- diffusion avec sous-titrages en basque.

Nos adhérents souhaitent la présence de Dominique Boutonnat du CNC, non pour un bilan mais pour des perspectives et un débat.

- Cela semble difficile car Dominique Boutonnat était déjà venu en 2020 selon Christine Camdessus. Le SPI insiste et le lui demandera par ailleurs. De même nous demanderons au cabinet de la Ministre de la Culture si elle compte venir rencontrer les professionnels du documentaire.